



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize, du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 10/10/2024

PRESENTS : M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Jean-Pierre BALAS, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Olivier GRASSI, Mme Flavie HERPIN, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Lalia LESAGE, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Cécile PARENT, Mme Agnès SOLT, M. François THORETTON, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD,

POUVOIRS : M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, Mme Jocelyne COUE DA SILVA à Mme Nelly LAVILLE, M. Michel GLINEL à Mme Noémie FOIN, Mme Véronique HULMEL à Mme Agnès SOLT, Mme Sarah IUNG à Mme Laurence TROLET, M. Dominique MARIE à Mme Cécile LEMARCHAND, M. Thierry PITEL à M. Mickael LHOTELLIER, Mme Marie THEAULT à Mme Lalia LESAGE, Mme Sabrina SERGEANT à M. François TOUYON,

ABSENT : M. Benoît VICTOR

Secrétaire de séance : Cyril AUBERT-GEOFFROY

Présents : 23

Votes exprimés : 32

0-1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Cyril AUBERT-GEOFFROY est élu(e) secrétaire de séance

1/ ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a

1.1. Adoption du procès-verbal du 18 septembre 2024

à l'unanimité

1.2. pris acte des décisions prises depuis le 28 août 2024,

prise d'acte

2/ EDUCATION

Le conseil municipal a

2.1. Commission Education, Enfance et Jeunesse : commission ouverte

modifié la composition de la commission Education, Enfance, Jeunesse en intégrant les partenaires listés, demandé au Maire de désigner par arrêté les membres partenaires de ladite commission, modifié le règlement intérieur afin d'intégrer ces modifications,

à l'unanimité

2.2. Avenant n°3 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) avec l'Association Loisirs Jeunesse (ALJ)

ramené la subvention 2024 à l'ALJ de 217 007,29 euros à 130 653,61 euros soit une baisse de 58 323,28 euros, effectué un dernier versement au titre de 2024 d'un montant de 17 086,04 euros, autorisé le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de la CPO 2022-2024,

à l'unanimité

3/ URBANISME

Le conseil municipal a

19h30 : Arrivée de M. François THORETTON

3.1. Convention de portage foncier : garage rue de Secqueville

sollicité l'intervention de l'EPF Normandie pour les missions visées dans la convention d'intervention annexée à la présente délibération. Etant précisé que le projet de convention d'intervention ci-annexé pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées,

approuvé ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

approuvé la caducité de la convention d'études techniques signée entre la Commune et l'EPF Normandie sur cette opération en date du 23/07/2024, caducité concomitante à la signature de la convention d'intervention ici présentée, laquelle reprenant les engagements précédents,

dit qu'il s'engageait à ce que la commune rachète ou fasse racheter par un des tiers visés à la convention d'intervention annexée à la présente délibération les biens acquis dans un délai de cinq ans à compter de la date d'acquisition des biens.

dit qu'il s'engageait à ce que la commune participe au financement des 70 000 € HT au maximum alloués aux études techniques selon la répartition suivante :

- 30 % du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 30 % du montant HT à la charge de l'E.P.F. Normandie,
- 40 % du montant HT à la charge de la Commune auquel s'ajoute la TVA correspondante.

1 Abstention (Mme Flavie HERPIN)

2 Contre (MM. Franck de SAINT ROMAN et François THORETTON)

4/ CULTURE

Le conseil municipal a

4.1. Autorisation de désherbage

approuvé les propositions liées au désherbage,

à l'unanimité

5/ ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal a

5.1. Convention de reversement des aides « Actions des Collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique »

approuvé les termes de la convention de reversement des aides du programme ACTEE +

à l'unanimité

5.2. Convention avec la Communauté Urbaine Caen la Mer : audits énergétiques de bâtiments

approuvé les termes de la convention pour la réalisation d'audits énergétiques.

à l'unanimité

6/ FINANCES

Le conseil municipal a

6.1. Contrat de prêt CCAS

autorisé le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt avec le CCAS,

à l'unanimité

6.2. Taxe d'aménagement reversement aux communes

autorisé la Communauté urbaine de Caen la mer à reverser pour 2025 aux communes 75% du produit de la taxe d'aménagement effectivement perçue, dans le cadre de conventions de reversement entre chaque commune et la communauté urbaine,

autorisé la Communauté urbaine de Caen la mer à décider dans les zones où la taxe est majorée, de reverser en totalité le produit aux communes concernées au-delà du taux de 5%,

autorisé le maire ou son représentant à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement,

à l'unanimité

6.3. Fixation des taux horaires du personnel applicables aux travaux en régie pour l'exercice 2024

approuvé les coûts horaires suivants relatifs aux chantiers en régie réalisés en 2024,

à l'unanimité

6.4. Choix des entreprises pour le projet à Cheux

retenu la proposition de la commission d'appel d'offres pour un montant de 3 087 279,38 € TTC et poursuit la procédure,

autorisé le maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché pour le projet à Cheux,

1 Contre (M. François THORETTON)

6.5. Choix des entreprises pour le projet à Putot en Bessin et les loges au Studio

retenu la proposition de la commission d'appel d'offres pour un montant de 534 300,05 € TTC,

autorisé le maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché pour le projet à Putot en Bessin et les loges au Studio

1 Abstention (M. François THORETTON)

6.6. Décision modificative n°2 du budget principal

approuvé la décision modificative n°2 du budget principal de Thue et Mue

1 Contre (M. François THORETTON)

